

RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX



La *Loi sur les cités et villes* prévoit à l'article 105.2.2, que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

FAITS SAILLANTS

L'auditeur indépendant, la firme MALLETTE sencl, émet l'opinion suivante :

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Ville n'a pas mis en application, au 1er avril 2022, le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré.

Comme mentionné dans le rapport financier 2024, qui sera déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ville a terminé son exercice financier avec un surplus de fonctionnement de 995 052 \$.

Au cours de l'exercice, revenus provenant de la vente de terrains totalisant 509 400\$, ceux-ci seront transférés dans le surplus accumulé affecté à la vente de terrain. Cette démarche vise à réduire la charge fiscale des citoyens dans le cadre d'un futur règlement d'emprunt d'un développement domiciliaire. Ensuite, nous avons reçu des revenus supplémentaires, notamment des droits de mutation pour 55 000 \$, des revenus d'intérêt de plus de 93 500 \$ que les prévisions budgétaires et une augmentation des revenus d'activités de loisirs pour 85 000 \$. Nous avons aussi bénéficié de plusieurs aides financières qui n'étaient pas confirmées lors de l'élaboration du budget, notamment un montant de 128 000\$ du ministère des Transports. Également De plus, des dépenses supplémentaires ont été réalisées dans quelques postes budgétaires, entre autres au niveau de l'entretien des rues et routes du territoire, des travaux d'entretien à l'aréna et diverses dépenses administratives.

Au cours de l'année, des sommes ont été affectées pour la réalisation de projets. L'excédent accumulé non affecté au 31 décembre est de 1 442 307 \$. Nous vous présentons également l'ensemble des sommes disponibles qui proviennent de différents fonds pour la réalisation de projets.

▪ Excédent de fonctionnement non affecté Les affectations mentionnées aux procès-verbaux jusqu'au 02 juin 2025 sont de 137 900 \$.	1 442 307 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté, dont 1 125 674 \$ provenant de la vente de terrains	1 202 217 \$

Aucune affectation est mentionnée aux procès-verbaux jusqu'au 02 juin 2025	
▪ Fonds de roulement non engagé Incluant les remboursements de 2025	350 911 \$
▪ Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés	223 260 \$
▪ Fonds stationnement	3 500 \$
▪ Revenus reportés — Carrières et sablières Aucune affectation est mentionnée aux procès-verbaux jusqu'au 02 juin 2025	104 644 \$
	2 778 052 \$

Nous vous présentons également les renseignements concernant l'endettement total net à long terme de la Ville ainsi que des organismes dont celle-ci participe au paiement de la dette.

▪ Dette à long terme de la Ville	12 794 516 \$
▪ Activités de l'année - Les investissements à financer moins les subventions affectées au paiement	(2 960 054) \$
Endettement de la Ville	9 834 462 \$
• Quotes-parts dans l'endettement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud, de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud et dans la Société des Loisirs	248 389 \$
▪ Quote-part de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	692 494 \$
Endettement total	10 775 345 \$

La Ville a réalisé des investissements de l'ordre de 3 408 470 \$ financés par différentes sources de fonds notamment des subventions, l'excédent ainsi que par des emprunts, dont entre autres :

Administration		
• Équipements	4 886 \$	
		4 886 \$
Sécurité publique		
• Génératrice	146 799	
		146 799 \$
Transport		
• Matériel roulant	37 325 \$	
• Borne Électrique	73 695 \$	
		111 020 \$
Hygiène du milieu		
• TECQ (Rue St-André)	2 834 905 \$	
		2 834 905 \$
Promotion et développement		
• Site web	22 914 \$	
• Développement résidentielle 2025	26 772 \$	
		49 685 \$
Loisirs		
• Le Rigolet	15 938 \$	
• Centre communautaire	186 685 \$	
• Aréna	41 046 \$	
• Terrain de balle	17 705 \$	
		261 175 \$
TOTAL DES IMMOBILISATIONS		3 408 470 \$

Nous espérons que ces informations vous donnent un portrait de la situation financière de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Le maire,



André Fortin